

**M. Allard:** Si l'honorable député trouve ma déclaration incomplète, je l'inviterais...

**M. Trudeau:** Pas incomplète, fausse.

**M. Allard:** ...à prendre la parole cet après-midi et à répondre justement à cette déclaration qu'il aurait faite lors d'une cause-rie qu'il a prononcée au collègue Loyola.

**M. Trudeau:** Est-ce que l'honorable député veut me céder la parole, monsieur l'Orateur?

**M. Allard:** L'honorable député remarquera que je n'ai pas encore repris mon siège, monsieur l'Orateur. Suivant le Règlement, il ne peut intervenir plus longuement. Toutefois, je l'invite fortement, après ma courte allocution, à bien vouloir prendre la parole et s'exprimer clairement, pour une fois, s'il prétend que nous n'avons pas interprété clairement son attitude sur la question d'un statut particulier pour le Québec.

L'honorable premier ministre du Québec, au contraire, soutient que l'obtention d'un statut particulier par le Québec serait une condition de survie pour le Canada, parce que la province de Québec éprouverait alors le sentiment d'égalité qu'elle n'a pas aujourd'hui, et que si cette situation était corrigée, il pourrait y avoir entre les deux groupes ethniques un rapprochement qui ne serait plus humiliant pour personne.

J'espère que cette déclaration de l'honorable premier ministre du Québec cadre bien avec les sentiments de l'honorable député de Mont-Royal, parce que je dois dire, pour ma part, que selon les commentaires reçus par tous les journaux du Québec et d'en dehors du Québec, au sujet de cette déclaration de l'honorable premier ministre du Québec, devant la Chambre de commerce de Sainte-Foy, il a bien exprimé les sentiments des Québécois et des Canadiens français à l'égard de l'obtention d'un statut particulier dans une constitution révisée et adaptée aux problèmes de 1966.

Monsieur l'Orateur, je signale également aux honorables députés les éditoriaux du journal *Le Devoir*, en date du 13 décembre 1965 et signé par un éminent journaliste, M. Claude Ryan, et du *Globe and Mail* en date du 11 décembre 1965.

Le journal torontois s'exprime ainsi sur le statut particulier du Québec—j'aimerais, si l'honorable député de Mont-Royal prend la parole tout à l'heure, qu'il nous fasse connaître ses réactions et commentaires sur l'opinion des Canadiens anglais qui sont déjà très évolués sur une réalité du Québec, dans une fédération renouvelée—et je cite un passage de cet article du *Globe and Mail* du 11 décembre 1965:

[Traduction]

La plupart des Canadiens renseignés admettent l'existence de ce statut spécial, si à contrecœur

[M. Trudeau.]

qu'ils le fassent. La plupart admettent aussi la nécessité de refaire la constitution, quoique la forme qu'elle puisse prendre soit encore le sujet de vifs débats. Comme il est inévitable de refaire la constitution canadienne, ce qui importe c'est la façon d'aborder cette tâche. D'un côté de la table, doivent siéger les Québécois qui ont la même attitude positive que M. Ryan et qui sont prêts à discuter honnêtement sans chantage au séparatisme. Ceux de l'autre côté doivent renoncer à se lamenter sur le Canada unitaire qu'on aurait pu avoir et chercher de façon réaliste à répondre aux exigences du néo-fédéralisme canadien.

• (4.00 p.m.)

[Français]

Il faut donc, monsieur l'Orateur, que nous définissions le plus tôt possible le statut particulier de Québec afin de créer plus de cohérence et plus de sécurité au Canada.

Les suggestions ne manquent pas puisque le 19 janvier 1966, en cette Chambre, des honorables députés ont mis de l'avant l'idée, soit d'un comité parlementaire, ou soit d'une conférence constitutionnelle. De quelle façon le gouvernement a-t-il réagi jusqu'ici? Il n'a pas répondu avec efficacité à ce problème urgent et fondamental sur les réactions constitutionnelles et politiques. Je souhaite qu'il ne retarde pas plus longtemps afin que le mépris et la turpitude ne prennent pas la place d'un rapprochement franc et définitif des deux grandes nations fondatrices de ce pays.

Monsieur l'Orateur, il est assez désagréable d'entendre certains députés discourir durant les allocutions et de ne pas faire l'effort d'écouter ce que nous disons en cette Chambre relativement aux aspirations de la population du Québec qui en attend tellement de la part des législateurs à ce sujet. Quand un député se donne la peine de réfléchir sur la question, de répéter le refrain des gens de sa région, de ses commettants, je crois, monsieur l'Orateur, qu'on devrait écouter et participer, par la suite, à un tel débat.

C'est un domaine important et capital; il y a trop de Canadiens encore «from coast to coast» qui se demandent «What's going on in Quebec» et «What do they want».

Eh bien, si l'on veut savoir à propos de quoi les Québécois et les Canadiens français ne sont pas satisfaits, qu'on commence par écouter en silence, et qu'on réfléchisse et qu'on dialogue. C'est un problème capital. Je vois l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) qui sait prendre, en cette Chambre et en dehors, une attitude qui traduit souvent les aspirations de ses commettants, et je l'en félicite. J'espère que durant mon allocution, au lieu de chercher à m'interrompre, il m'écouterait.

**M. Trudeau:** Si vous voulez qu'on dialogue, on ne peut pas garder le silence.